

# التحاري بنك Attijari bank

www.attijaribank.com.tn

Siège social: 95, avenue de la liberté 1002 Tunis - Tunisie Tél. : +216 71 141 400 e-mail: courrier@attijaribank.com.tn

## ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012	Unité : en milliers d	Unité : en milliers de dinars	
ACTIF	31/12/2012	31/12/2011	
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT Créances sur les établissements bancaires et financiers Créances sur la clientèle Portefeuille titres commercial Portefeuille d'investissement Citres mis en équivalence Valeurs immobilisées Goodwill Autres actifs mpôt différé actif	191 210 242 408 3 576 861 354 755 25 251 2 030 177 662 1 271 159 709	184 873 229 078 3 265 506 329 095 30 108 2 030 185 236 1 356 174 220	
PASSIF Banque Centrale et CCP Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	1 491 4 732 648 226 208 12 582	1 559 4 403 061 290 815 31 840	
Dépôts et avoirs de la clientèle Emprunts et ressources spéciales Autres passifs TOTAL PASSIF NTERETS MINORITAIRES (*)	3 589 029 297 369 161 529 4 286 717 28 136	3 321 317 251 920 125 158 4 021 050 21 263	
CAPITAUX PROPRES Capital Réserves Actions propres Autres capitaux propres Résultats reportés	198 741 157 640 - 3 646 724	168 750 97 989 - 85 689 (24 483)	
Résultat reportes  COTAL CAPITAUX PROPRES  COTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES	57 044 <b>417 795</b>	32 803 <b>360 748</b> <b>4 403 061</b>	

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE	Unité : en milliers	iers de dinars	
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2012		_	
PASSIFS EVENTUELS	31/12/2012	31/12/201	
Cautions, avals et autres garanties données	245 366	294 600	
Crédits documentaires	215 511	250 36	
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 877	544 96	
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements donnés	115 799	184 173	
Engagements sur titres	38	3	
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	115 837	184 21	
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financements reçus	1 542 941	1 373 60	
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 542 941	1 373 60	

TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 542 941	1 373 600
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2012 Unité : er		de dinars
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Exercice 2012	Exercice (*
Intérêts et revenus assimilés Commissions (en produits) Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières Revenus du portefeuille d'investissement TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	235 662 67 219 32 503 2 657 338 041	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
Intérêts encourus et charges assimilées Commissions encourues	(104 675) (3 461)	(113 115) (2 883)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(108 136)	(115 998)
PRODUIT NET BANCAIRE	229 905	192 508
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs / Créances hors bilan et passif Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs / Portefeuille d'investissement Autres produits d'exploitation Frais de personnel Charges générales d'exploitation Dotations aux amortissements	(23 033) (300) 4 374 (77 633) (30 536) (13 492)	(27 834) 451 3 181 (71 785) (29 328) (13 628)
RESULTAT D'EXPLOITATION  Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence  Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires  Impôt sur les bénéfices  RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	89 285 3 948 (30 593) 59 643	53 565 (92) 1 911 (20 419) 34 965
Part de résultat revenant aux minoritaires	2 600	2 162
RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE	57 043	32 803
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	1	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	57 044	32 803

TAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE RRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2012	Unité : en milliers	de dinars
CTIVITÉS D'EXPLOITATION	Exercice 2012	Exercice 2011
roduits d'exploitation bancaire encaissés (hors portefeuille d'investissement)	321 518	281 295
harges d'exploitation bancaire décaissées	(102 429)	(183 133)
épôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	77 274	(16 333)
rêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(348 992)	(507 841)
épôts / Retraits de dépôts de la clientèle	267 733	55 604
itres de placement	(9 363)	34 428
ommes versées au personnel et créditeurs divers	(102 330)	(81 478)
utres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation npôt sur les bénéfices	53 635 (25 788)	(2 088) (34 986)
LUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(25 788) 131 258	(454 532)
CTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ntérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements cquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement cquisitions / Cessions sur immobilisations LUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	3 530 (365) (4 893) (1 728)	2 612 (13 164) (31 382) (41 934)
CTIVITÉS DE FINANCEMENT	00.057	
mission d'actions missions / Remboursement d'emprunts	89 974 (60 406)	71 665
ugmentation / Diminution des ressources spéciales	26 497	91 794
ividendes et autres distributions	(5 977)	(5 817)
LUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	50 088	157 642
	55 655	107 542
ariation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	179 618	(338 824)
iquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	(8 043)	330 781
IQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	171 575	(8 043)

(\*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

[\*] Données retraitées en pro-forma (Cf. notes aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

#### EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

### 1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Attijari bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.
- Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

#### 1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

#### 1.2.1. Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank comprend :

- la société mère : Attijari bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classés individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce, pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

#### 1.2.2. Méthodes de consolidation

#### 1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détient une fraction supérieure à la sienne. La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

## 1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

#### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31-12-2012

## Mesdames, Messieurs les Actionnaires de Attijari bank

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 4 732 648 mille dinars et un bénéfice net de 57 044 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en viqueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion.
- Par ailleurs, nous formulons l'observation suivante sur la détention de participations réciproques entre Attijari bank, en sa qualité de société mère, Attijari Placements SICAV, Attijari Valeurs SICAV, Attijari Intermédiation et Attijari Sicar en leurs qualités de filiales.

Ainsi, Attijari bank détient 96,25 % du capital d'Attijari Placements SICAV, 78,78% du capital d'Attijari Valeurs SICAV, 99,98% du capital d'Attijari Intermédiation et 67,56% du capital d'Attijari Sicar qui de leurs cotés détiennent, respectivement, 0,19%, 0,14%, 0,12% et 0,04% du capital de la banque. Cette situation constitue une non conformité aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pourcent.

Tunis, le 20 Mai 2013

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

CNF – Cabinet Neji Fethi Fethi NEJI